Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260522-202620-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 4 mai 2026
Secrétaire de séance : Yann GARNIER LUGUERN
Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Lynda JAOUEN, Alexandra JEZEQUEL BEYER, Arnaud MARIE, Carole MEAR.
Excusée : Valérie CASSAR
Procuration : Hervé LIEGEOIS à Lynda JAOUEN
Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10

* * *

2026-20 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2026

Le Conseil Municipal propose de répartir de la manière suivante le montant de la subvention attribuée à chaque association :

Comité d'animation	540 €
Amicale laïque	910 €
GRS Plouédern	50 €
TOTAL	**1 500 €**

Déborah LINCLAU et Alexandra JEZEQUEL BEYER, membres de l'Amicale Laïque ne prennent pas part au vote de cette délibération et quittent la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette délibération.

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Yann GARNIER LUGUERN